

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal s'est réuni le **Vendredi 26 janvier 2018**, sous la présidence, de **Monsieur Patrick BEILLON, Maire.**

PRÉSENTS : MM. BILLY, LE BRAS, Mmes BOUIT, LE BIHAN, TATARD, PENSIVY, MM. LOYER, ALONSO, et CAMERLO, Mme LAVIGNE, MM. PASCO et BANNWART, Mme COEFFEC, M. FOU CRAUT, LE CORRE, Mmes LAFAURIE-LE DIVELLEC, LAUNAY, et BOURSE

ABSENTS EXCUSÉS : MM. MARTEAU et JEGO, Mmes GUILLAS et SAVARY

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Présents : 19

Votants : 20

Monsieur MARTEAU a donné procuration à Madame LAVIGNE

1 - Secrétaire de séance

Les élus municipaux ont choisi comme secrétaire de séance, **Madame Valérie LAFAURIE-LE DIVELLEC.**

2 - Lotissement communal La Chênaie : Approbation du cahier des charges de cession de terrains (CCCT) et du cahier de prescriptions et de recommandations architecturales, paysagères et environnementales (CRAPE)

Monsieur le Maire informe les élus municipaux que 4 lots sont déjà réservés dont deux pour des premières acquisitions et deux en accession libre.

Il présente ensuite le projet de cahier des charges de cession de terrains et de cahier de prescriptions et de recommandations architecturales, paysagères et environnementales proposés par la commission "Lotissement".

Le cahier des charges de cession de terrains concernent principalement les conditions de vente des lots, les délais d'exécution, le dépôt de garantie, le droit de préférence au profit de la commune en cas de revente, la nature des travaux à exécuter par le lotisseur et ceux à la charge de l'acquéreur, le bornage et l'occupation de la parcelle.

Le cahier de prescriptions et de recommandations architecturales, paysagères et environnementales, comprend un ensemble de recommandations s'agissant de l'implantation de la construction, les stationnements extérieurs, garages et abris de jardin, les clôtures, les espaces extérieurs, les végétaux, et la composition architecturale.

Madame LAFAURIE-LE DIVELLEC précise que ces documents tiennent compte à la fois de l'actuel Plan Local d'Urbanisme en vigueur et du projet de révision en cours.

Il précise que les dispositions de ces documents s'imposeront aux futurs acquéreurs, lesquels pourront, à partir du mois de février, signer un contrat de réservation auprès de Maître LEGOFF, notaire à La Roche-Bernard.

Après délibération et un vote à main levée, l'assemblée délibérante, à l'unanimité des suffrages exprimés **approuve le cahier des charges de cession de terrains (CCCT) et le cahier de prescriptions et de recommandation architecturales, paysagères et environnementales (CRAPE)** tels que présentés.

3 - Subventions Associations "2018"

Monsieur BILLY, adjoint, donne connaissance aux conseillers municipaux des différentes demandes de subventions de la part des associations.

Sur proposition de la commission municipale "Finances" et "Subventions Associations" et après discussion et un vote à main levée, l'assemblée délibérante, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'accorder les subventions suivantes pour l'année 2018 :

La Jeune France	4 000 €
La Jeune France (à répartir aux sections)	8 500 €
Hand Ball Club	4 490 €
Gym Club Noyalais.....	100 €
D-TONIC	600 €
Association "Au Gré des Sentiers"	250 €
E Korn An Tan	100 €
CLN.....	100 €
CLN (14 Juillet).....	300 €
A.N.H.A.	250 €
Club du Bel Age.....	400 €
Comité des Boules de Bourgerel	100 €
Société de Chasse (piégeurs).....	370 €
A.G.M.....	100 €
F.N.A.C.A. + A.C. + A.C.P.G.....	250 €
Amicale Laïque.....	120 €
APEL	120 €
La Musicalaise.....	1 000 €
La Noyalaise Fleurie.....	100 €
Association St Martin	100 €
Les Cousettes Noyalaises.....	150 €
Taekwondo.	175 €
Maison Familiale Rurale – Questembert.....	100 €
CFA- BTP Morbihan.....	200 €
CFA- BTP Loire Atlantique.....	25 €
GVA – SEM AGRI.....	150 €
CMA 56	75 €
Meilleur Ouvrier de France.....	25 €
Les Restos du Cœur	200 €
C.C.F.D.	135 €
Secours Catholique.....	50 €
Les Papillons Blancs	40 €

Eaux et Rivières	25 €
Croix Rouge Française	80 €
APF.....	15 €
Rêves de Clown.....	50 €
Les Sauveteurs en Mer.	100 €
Union des Sapeurs Pompiers.....	20 €
Vie Libres / Les Amis de la Santé.	25 €
Divers.....	2 360 €
TOTAL.....	25 350 €

4 - Fournitures Scolaires

Après discussion et un vote à main levée, l'assemblée délibérante, à l'unanimité des suffrages exprimés, **décide d'accorder 52,20€ par élève** pour l'achat de fournitures scolaires aux écoles primaires de la commune sur la base des effectifs inscrits au 1^{er} Janvier 2018 soit :

- ♦ Ecole communale : 52,20 € x 181 élèves = 9 448,20 €
- ♦ Ecole Privée : 52,20 € x 94 élèves = 4 906,80 €

N.B ☞ La dépense sera imputé à l'article 6067 du budget primitif "2017" en section de fonctionnement pour l'école communale et au compte 657480 pour l'école privée.

5 - Subventions aux Ecoles – Crédits extrascolaires

Après délibération et un vote à main levée, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'allouer les concours financiers suivant sur la base des effectifs scolaires enregistrés au 1^{er} Janvier 2018.

❖ **Activités uniquement extrascolaires** (l'utilisation de ce crédit est laissée à l'initiative des directeurs d'écoles)

- ☞ Aide financière par élève : 42,20 € soit pour :
- ♦ Ecole Communale = 42,20 € x 181 élèves = **7 638,20 €**
 - ♦ Ecole Privée = 42,20 € x 94 élèves = **3 966,80 €**

La dépense y afférente sera imputée à l'article 657481 du budget principal en section de fonctionnement.

❖ **Activité d'Initiation Musicale (CMR et SIDEM)**

- ☞ Aide financière par élève : 22,60 € soit pour :
- ♦ Ecole Communale = 22,60 € x 181 élèves = **4 090,60 €**
 - ♦ Ecole Privée = 22,60 € x 94 élèves = **2 124,40 €**

La dépense y afférente sera imputée à l'article 657481 du budget principal en section de fonctionnement.

☞ **Activités Sportives et Autres**

- ☞ Aide financière par élève : 12,60 € soit pour :
- ♦ Ecole Communale = 12,60 € x 181 élèves = **2 280,60 €**
 - ♦ Ecole Privée = 12,60 € x 94 élèves = **1 184,40 €**

La dépense y afférente sera imputée à l'article 6558 du budget principal en section de fonctionnement.

6 - Service d'astreintes : Modification des modalités d'indemnisation

Monsieur le Maire rappelle aux élus municipaux que par délibérations des 30 Avril et 21 Juillet 2015, un service d'astreinte a été mis en place le week-end au sein du service technique pour les agents titulaires et stagiaires.

Monsieur le Maire explique qu'à la suite du départ à la retraite d'un agent, celui-ci a été remplacé par un agent contractuel qui ne peut effectuer d'astreintes ni prétendre à une indemnité.

C'est pourquoi, il est proposé de modifier les modalités d'indemnisation du service d'astreintes afin d'inclure les agents contractuels au dispositif et de l'appliquer à tous les grades de la catégorie C de la filière technique, à savoir :

- Adjoint technique
- Adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- Adjoint technique principal de 1^{ère} classe
- Agent de maîtrise
- Agent de maîtrise principal

Après délibération et un vote à main levée, l'assemblée délibérante, à l'unanimité des suffrages exprimés **accepte** la proposition telle que présentée ci-dessus.

7 - Convention entre ESPACIL HABITAT et la commune pour la construction de 7 maisons individuelles

Monsieur le Maire rappelle les différents échanges qui ont eu lieu avec Espacil Habitat dans le cadre de l'aménagement du secteur de la Rue Jacques Prévert (situé derrière l'école Sacré-Cœur).

A la suite de ces échanges, Espacil Habitat propose la réalisation de 7 maisons d'habitation à usage locatif sur une parcelle de 1 599 m² appartenant à la commune.

Le programme comprend 2 logements T2, 3 logements T3 et 2 logement T4. Il sera dénommé "Résidence Noéal".

En contrepartie du terrain, la commune percevra la somme de 21 000 € HT.

De plus, la commune s'engage à effectuer les travaux de viabilisation (terrassment, voirie, assainissement et réseaux divers) et à garantir la totalité des emprunts qu'Espacil Habitat sera amené à contracter pour réaliser ce programme.

La convention proposée par Espacil Habitat précise également les conditions d'attribution ainsi que les droits de réservations des logements.

Après délibération et un vote à main levée, l'assemblée délibérante, à l'unanimité des suffrages exprimés **approuve** la convention proposée par Espacil Habitat telle que présentée.

8 - Conventions pour l'enfouissement des réseaux de la Rue Haute

Monsieur le Maire rappelle aux élus municipaux la proposition de Morbihan Energies d'enfouir les réseaux (basse tension, éclairage public et télécom) dans le cadre de l'opération de lotissement.

Une convention est proposée par Morbihan Energies aux conditions suivantes :

- **montant prévisionnel des travaux** = **65 700€ HT** qui se décompose de la manière suivante :
 - *Réseau basse tension = 38 800€ HT (pas de TVA)
 - *Eclairage public = 15 500€ HT (3 100€ TVA)
 - *Télécom = 11 400€ HT (2 280€ TVA)
- contribution de Morbihan Energie = 32 750 € HT
- **contribution de la commune** = 32 950 € HT + 5 380 € de TVA soit **38 330 € TTC**

Une seconde convention est proposée par Orange et concerne le génie civil et le câblage du réseau télécom aux conditions suivantes :

- montant total des travaux = 7 826,00 €
- participation Orange = 7 064,96 €
- participation commune = 761,04 €

↳ Le coût total de l'opération s'élèvera donc à **39 091,04€ TTC**

Monsieur BANNWART précise que ces travaux permettront de renforcer la fiabilité du réseau, notamment en cas de tempête par exemple.

Après délibération et un vote à main levée, l'assemblée délibérante, à l'unanimité des suffrages exprimés **émet un avis favorable** concernant cette proposition.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

✘ Future boulangerie à la maison du patrimoine : montant du loyer

Monsieur le Maire interroge les élus municipaux sur le montant qui pourrait être demandé pour le loyer du futur boulanger dans les locaux de la maison du patrimoine.

Il précise qu'une délibération interviendra lors d'une prochaine réunion du conseil municipal afin de fixer le loyer ainsi que les modalités du bail qui seront à prévoir avec un notaire.

Monsieur le Maire estime que le loyer devra s'adapter en fonction de l'activité de la boulangerie.

Monsieur CAMERLO considère qu'il ne faut pas un loyer trop élevé au départ afin de ne pas freiner le démarrage de l'activité.

Madame LE BIHAN considère que la maison du patrimoine n'offre pas une situation idéale en terme de sécurité, qu'il est difficile de s'y garer et que c'est dangereux pour les clients, avec un risque que certains clients aillent ailleurs à cause de cela.

Monsieur BANNWART pense également qu'il ne faut pas asphyxier le commerce avec un loyer trop élevé.

Monsieur le Maire fait une proposition à 300€ par mois la première année puis 400€ la deuxième année et 500€ la troisième année.

Madame COEFFEC propose de répercuter le montant des travaux sur le loyer afin que la commune rentre dans ses frais.

Monsieur BILLY répond que la plupart des travaux ne seront pas faits uniquement pour la boulangerie mais permettront également la conservation et une remise en état du bâtiment. Il propose de fixer un loyer maximum à atteindre et à partir de là faire une dégressivité.

Après discussion, les élus municipaux sont majoritairement favorable à une progression du loyer d'année en année sur trois ans, avec pour point de départ un loyer se situant entre 300€ et 400€.

La décision finale sera actée par une délibération lors d'une prochaine réunion du conseil municipal.

☒ Dates à retenir

- **Lundi 29 janvier 2018 à 20h15** : Réunion de la commission "Plan Local d'Urbanisme"
- **Mardi 30 janvier 2018 à 18h15** : Réunion de la commission "Enfance"
- **Samedi 3 février 2018** : Loto Hand Ball
- **2, 3 et 4 février 2018** : Théâtre Jeune France
- **Samedi 10 février 2018** : Repas à emporter poulet basquaise Basket
- **Mercredi 21 février 2018** : Date du prochain conseil municipal
- **Samedi 24 février 2018** : Repas des chasseurs

La séance est levée à 22h15

Rédacteur : Elen LE BERRIGAUD

Fait à NOYAL-MUZILLAC, le 31 janvier 2018
Le Maire,
Patrick BEILLON

